

Conseil Municipal du 4 novembre 2015

Présents : Catherine Mathieu (Maire), Yves Mondon, Shirley Lelièvre, Gérard Gagnier, Séverine Bonnard, Ingrid Bonneton, Alain Barnier, Robert Martin, Laurent Watine, Isabelle Rulleau

Absent excusé: Michel Jay

Secrétaire de séance : Isabelle Rulleau

Ordre du jour :

1. Délégation de signature supplémentaire au Maire (MAPA)
2. Décision modificative : virement de 30 000€ TTC à la section d'investissement (nouvelle procédure PLU)
3. Décision modificative : virement de crédit pour Fond de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
4. Questions diverses

La séance commence à 8h45 après lecture du CR du dernier Conseil Municipal, approuvé à l'unanimité.

1. Madame le Maire fait lecture du texte de la décision modificative, envoyé par la CCVD. Appel d'offre pour le PLU, accord pour que Mme le Maire puisse signer afin de pouvoir engager le MAPA. Après discussion, la délibération mise au vote est acceptée à l'unanimité.
2. Lorsqu'une commune lance un MAPA (Marché A Procédure Adaptée), elle doit mettre au budget le montant correspond à la dépense prévue. Ce montant est estimé à 30 000 euros. Mme le Maire précise que Robert Martin propose de prendre plutôt un emprunt, l'endettement actuel de la commune le permettant. Lecture de l'état des finances communales : 112 951 € de fonds de roulement fin 2014, 5 emprunts existants (salle d'animation, pont Bossu, STEP, multi-service et logements de la Poste), 452€/habitant de taux d'endettement raisonnable identique à la moyenne nationale.
Il est important pour la commune de conserver un fonds de roulement.

Lecture d'un plan de financement pour exemple avec 3 possibilités de remboursement sur 2, 5 ou 10 ans.

Après discussion, la délibération de la décision modificative mise au vote pour un virement de 30.000 € à la section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

3. FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales): article 114 de la loi de Finances 2012 (lecture de Mme Lelièvre), qui oblige une commune dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse le seuil de 598,20€, à payer un FPIC. Beaufort étant à 611€/habitant, doit donc reverser 374€. Après discussion, la délibération de la décision modificative est prise à l'unanimité.

4. Questions diverses :

- Alain Barnier fait lecture du texte et du questionnaire mis au point par la commission Bâtiments, à publier dans le journal à propos de l'éclairage public. Le Conseil discute de la démarche à mettre en place pour associer les habitants de la commune à cette diminution de la facture énergétique.

- Le Conseil remercie Franck Varagnat pour la construction bénévole de l'escalier sur la parcelle municipale, montée route de Gigors.

Gérard Gagnier note que Mme le Maire a donné l'autorisation d'utiliser la salle d'animation pour un office religieux. Il tient à rappeler la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui interdit la subvention des cultes. Cette loi garantit à la fois la l'indépendance et la neutralité de l'administration publique à l'égard de l'exercice des cultes. Il approuve la recherche d'une solution concernant l'occupation des bâtiments existants.

Mme le Maire tient à préciser que ce sujet a déjà été abordé l'année dernière et qu'il avait été accepté que la Messe de Noël organisée par la Communauté catholique se déroule dans la salle d'Animation car l'Eglise est trop exigüe pour accueillir la population, de toute confession, souhaitant participer à cette manifestation. Elle précise également que dans le cadre de la laïcité, elle donnerait pareillement son accord pour l'organisation d'un autre culte de toute autre confession dans ce lieu. De plus cette cérémonie se déroule maintenant depuis 4 ans sans que personne n'ait fait remonter à la Mairie une quelconque remarque.

- Alain Barnier rappelle la difficulté pour la Commune de mettre en conformité les deux bâtiments de culte de la commune.
- M. Gagnier a participé le mardi 3 novembre à une journée d'informations et de réflexions du réseau des Offices du Tourisme du Val de Drôme. Plusieurs sujets ont été abordés : le bilan des réalisations et les perspectives, l'orientation touristique, les conséquences de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), une information sur le programme LEADER. Les détails feront l'objet d'un article dans les Echos de Beaufort.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme, la séance est levée à 22h15.